PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE KAMOURASKA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, tenue au lieu et à l'heure des séances le 6 août 2024.

Sont présents(es) : Siège #1 - Gilles Ouellet / Siège #2 - Marilyne Lévesque / Siège #3 - Stéphanie Bard / Siège #4 - Francine Bard / Siège #6 - Danielle D'Anjou

Est absent : Siège #5 - Gabriel D'Anjou

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Gilles DesRosiers. Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

625-08-24

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Danielle D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel qu'il a été présenté, le point varia demeurant ouvert.

ADOPTÉ

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 LÉGISLATION
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024
 - **3.2** Adoption de la Politique relative à l'enregistrement et à la diffusion des séances de conseil
- 4 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION
 - 4.1 Approbation des comptes à payer au 31 juillet 2024
 - **4.2** Engagement des auditeurs pour les états financiers, la reddition de comptes de la TECQ et les rapports de Recyc-Québec 2024
- 5 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - **5.1** Nomination des inspecteurs de la MRC de Kamouraska rattachés à la municipalité
 - **5.2** Nomination d'un responsable de l'enlèvement d'obstructions menaçantes dans les cours d'eau
 - 5.3 Nomination d'un membre résident pour siéger sur le CCU
- 6 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - **6.1** Achat et installation d'une caméra pour l'usine de traitement des eaux usées et de deux caméras pour le Parc Garneau
- 7 LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE
 - **7.1** Demande de soutien au gouvernement provincial pour l'amélioration du réseau de téléphonie cellulaire sur le territoire de la MRC de Kamouraska
 - **7.2** Peinture au sous-sol du centre communautaire / Acceptation d'une soumission
- 8 VARIA
 - 8.1 Rapport du maire, des conseillères et des conseillers
- 9 CORRESPONDANCE
- 10 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11 LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - LÉGISLATION

626-08-24

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juillet 2024 a été déposée dans le conseil sans papier au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance, afin de permettre aux membres du conseil d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

IL EST PROPOSÉ par Francine Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 soit adopté, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉ

627-08-24

3.2 - Adoption de la Politique relative à l'enregistrement et à la diffusion des séances de conseil

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement no 22-23 concernant le déroulement lors des séances publiques de conseil;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a à coeur la sécurité des citoyens et des élus;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire que les séances se déroulent dans l'ordre et avec un certain décorum;

IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil procède à la mise en application de la Politique relative à l'enregistrement et à la diffusion des séances de conseil jointe en annexe et faisant partie intégrante de la présente résolution;

QUE la politique soit disponible sur le site Internet de la municipalité.

ADOPTÉ

4 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

628-08-24

4.1 - Approbation des comptes à payer au 31 juillet 2024

IL EST PROPOSÉ par Marilyne Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés et à payer pour le mois de juillet 2024, totalisant la somme de 125 801,02 \$, comme il apparaît dans la liste déposée.

QUE le conseil autorise la greffière-trésorière adjointe à en faire le paiement.

ADOPTÉ

629-08-24

4.2 - Engagement des auditeurs pour les états financiers, la reddition de comptes de la TECQ et les rapports de Recyc-Québec 2024

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant a reçu une offre de service de Mallette pour l'audit, la reddition de comptes de la TECQ ainsi que pour les rapports de Recyc-Québec pour l'année financière 2024, soit :

- Audit des états financiers : 10 900 \$, plus taxes;
- Reddition de comptes de la TECQ : 3 103 \$, plus 7 % de frais technologiques, plus taxes;
- Rapport de Recyc-Québec : 950 \$, plus taxes;

IL EST PROPOSÉ par Danielle D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil retienne l'offre de service de Mallette, tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉ

5 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

630-08-24

5.1 - Nomination des inspecteurs de la MRC de Kamouraska rattachés à la municipalité

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant adhère à l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement conclue avec la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT que la responsabilité première de la MRC de Kamouraska dans le cadre de cette entente consiste à fournir le service d'inspection régionale aux municipalités adhérentes;

CONSIDÉRANT que le Service d'inspection de la MRC est en découverture depuis le départ de madame Barbara Gauthier;

IL EST PROPOSÉ par Francine Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil nomme madame Marie-Ève Mainville, monsieur Louis Chouinard et monsieur Liam Verville à titre d'inspecteurs régionaux en bâtiment et en environnement, et ce, pour un temps indéterminé;

QUE le conseil désigne également madame Hélène Lévesque, madame Janie Roy-Mailloux et monsieur Thibaut Trapé à titre d'inspecteurs régionaux en bâtiment et en environnement.

ADOPTÉ

631-08-24

5.2 - Nomination d'un responsable de l'enlèvement d'obstructions menaçantes dans les cours d'eau

CONSIDÉRANT que, selon l'entente entre la municipalité et la MRC relative à la gestion de certains travaux (obstructions - cours d'eau), la municipalité agit en tant que premier intervenant sur le terrain et intervient en cas d'obstruction qui empêche ou gêne l'écoulement normal des eaux;

CONSIDÉRANT que, selon ladite entente, la municipalité doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

IL EST PROPOSÉ par Danielle D'Anjou et résolu à l'unanimité par les membres présents

QUE le conseil nomme Daniel Lizotte comme employé désigné, qui sera en mesure d'agir, dans les limites de la municipalité, pour le démantèlement d'embâcle et/ou le retrait d'obstruction causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens;

QUE le conseil nomme Tommy Sylvain comme employé substitut, en cas d'absence de monsieur Lizotte;

QUE le conseil avise la MRC de Kamouraska du nom de l'employé désigné à cet effet.

ADOPTÉ

632-08-24

5.3 - Nomination d'un membre résident pour siéger sur le CCU

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est créé en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et constitué par le Règlement no 02-93;

CONSIDÉRANT que ledit règlement définit que les membres et les officiers du CCU sont nommés par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que madame Micheline Lavoie, membre résident, se retire du CCU, tout en demeurant secrétaire du Comité par sa fonction comme greffière-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT que monsieur Alain D'Anjou, résident de la municipalité, a démontré son intérêt à siéger sur le Comité et qu'il s'est engagé à suivre la formation obligatoire;

IL EST PROPOSÉ par Stéphanie Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil approuve la nomination de monsieur Alain D'Anjou comme membre résident, pour un mandat de deux ans, soit jusqu'au 6 août 2026.

ADOPTÉ

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

633-08-24

6.1 - Achat et installation d'une caméra pour l'usine de traitement des eaux usées et de deux caméras pour le Parc Garneau

CONSIDÉRANT les événements de vol et de vandalisme qui se sont produits dans la municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a à coeur la sécurité de ses citoyennes et citoyens, ainsi que l'intégrité de ses bâtiments et de ses installations;

CONSIDÉRANT que l'ajout d'une caméra de surveillance au Parc Garneau et à l'usine de traitement des eaux usées découragerait d'éventuels méfaits;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu deux soumissions du Groupe Vigil, soit :

- une caméra au coût de 1 224,06 \$ plus taxes pour l'usine de traitement des eaux usées:
- deux caméras au coût de 2 197,46 \$ plus taxes pour le Parc Garneau;

IL EST PROPOSÉ par Danielle D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil accepte les soumissions du Groupe Vigil, telles qu'elles ont été déposées;

QUE le conseil autorise la directrice générale à en faire le paiement et les crédits budgétaires soient pris dans le surplus libre.

ADOPTÉ

7 - LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE

634-08-24

7.1 - Demande de soutien au gouvernement provincial pour l'amélioration du réseau de téléphonie cellulaire sur le territoire de la MRC de Kamouraska

CONSIDÉRANT l'importance pour la population de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant de pouvoir compter sur une couverture cellulaire de qualité sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT que l'on observe une couverture cellulaire déficiente dans différents secteurs de toutes les municipalités de la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT que les services cellulaires sont des outils d'une importance capitale pour l'accès à l'information, la santé, la sécurité et le tourisme;

CONSIDÉRANT que le développement économique passe par de meilleurs services dans nos collectivités éloignées des grands centres du Québec;

CONSIDÉRANT que beaucoup d'efforts sont consacrés à la vitalisation de notre territoire, mais que cette tâche s'avère très difficile sans un accès adéquat au service de téléphonie mobile;

CONSIDÉRANT que nous devons nous assurer que nos citoyens ont les outils nécessaires pour demeurer, s'établir, étudier ou travailler dans nos municipalités;

CONSIDÉRANT qu'en cas d'urgence survenant en zone rurale, la vie, la santé et la sécurité des citoyens dépendent de l'accessibilité rapide et fiable au réseau cellulaire pour les services incendie et pour tous les autres intervenants d'urgence;

CONSIDÉRANT que la faible densité de la population des municipalités de notre territoire affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité du réseau:

CONSIDÉRANT que la déficience d'une couverture cellulaire crée une iniquité entre les citoyens des régions mal desservies et ceux des régions mieux couvertes, notamment des zones urbaines;

CONSIDÉRANT l'annonce faite par le gouvernement provincial, le 28 juin dernier, concernant l'installation de 100 nouvelles tours à travers le Québec afin d'améliorer la couverture cellulaire sur le territoire;

CONSIDÉRANT qu'aucune nouvelle tour n'est prévue pour le territoire de la MRC de Kamouraska, mais que la nécessité d'obtenir une couverture cellulaire adéquate demeure un enjeu d'importance pour le territoire;

CONSIDÉRANT que le gouvernement entend poursuivre ses travaux d'amélioration en ce sens jusqu'en 2026 et qu'il s'avère que ce délai n'est pas considéré comme étant acceptable compte tenu des enjeux susmentionnés;

IL EST PROPOSÉ par Stéphanie Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska demande au député de Côte-du-Sud d'intervenir auprès de son gouvernement, afin qu'il reconnaisse l'importance cruciale de moderniser la couverture cellulaire pour garantir que tous les citoyens de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant et des autres municipalités de la MRC de Kamouraska bénéficient, de façon équitable, d'un réseau de téléphonie cellulaire de qualité et fiable;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant autorise le maire, monsieur Gilles DesRosiers, ou la directrice générale et greffière-trésorière, madame Sylvie Dionne, à signer tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

635-08-24

7.2 - Peinture au sous-sol du centre communautaire / Acceptation d'une soumission

CONSIDÉRANT que la Municipalité veut effectuer des travaux de peinture au sous-sol du centre communautaire:

CONSIDÉRANT que nous avons demandé deux soumissions mais n'en avons reçu une seule, soit FCL Ventilation, division peinture, au montant de 5 360,00 \$, plus taxes;

IL EST PROPOSÉ par Francine Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité accepte la soumission de FCL Ventilation, division peinture, pour les travaux de peinture, telle qu'elle a été déposée;

QUE les crédits budgétaires seront pris dans le programme de la TECQ 2019-2024.

ADOPTÉ

8 - VARIA

8.1 - Rapport du maire, des conseillères et des conseillers

Le maire et les conseillères et conseillers présents(es) déposent le rapport de leurs activités depuis la dernière séance.

9 - CORRESPONDANCE

La greffière-trésorière adjointe a déposé dans le conseil sans papier la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire.

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions de la part de l'assistance, qui n'ont nécessité aucune prise de décision.

636-08-24

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Marilyne Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 20 h 05.

ADOPTÉ

Je, Gilles DesRosiers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gilles DesRosiers, maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées par le conseil municipal de Saint-Gabriel-Lalemant.

Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière